

DEUX DISPOSITIFS, soit les formules de formation en interne/adaptée ou soit les formules de formation habilitées INRS.

Conforme aux exigences du dispositif d'habilitation Echafaudage de pied R408 développés par l'INRS, l'Assurance maladie-Risques professionnels et le Syndicat Français de l'Echafaudage du Coffrage et de l'Etalement (SFECE).

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Exposé en salle en interactivité avec le groupe, alterné avec des exercices pratique sur le terrain en situation de travail.

Formation dispensée par un formateur FORQA habilité par l'INRS dont les compétences ont été reconnues par le SFECE.

PROGRESSION PÉDAGOGIQUE DES FORMULES DE FORMATION HABILITÉES

Formation théorique en salle et pratique sur zone d'évolution en alternance

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un **échafaudage de pied** conformément à la notice du fabricant comprenant des montages spécifiques énumérés ci-dessous :

- Montage façade avec console,
- Montage porte à faux,
- Montage poutre de franchissement,
- Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage.

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408 :

- Réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage* d'éléments de l'échafaudage).

1.1. Se situer et être acteur de la prévention des risques

Appréhender les enjeux de la prévention
Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs
Communiquer - rendre compte :

- Informer le responsable du chantier
- Savoir réagir en cas de danger immédiat
- Savoir réagir en cas d'accident

Signaler les situations dangereuses
Prévenir les risques (notamment liés à l'activité physique)

2.1. Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
Identifier les éléments d'un échafaudage

Justifier le choix et la mise en œuvre des protections collectives de montage

2.2. Comprendre et exploiter une notice du fabricant

Comprendre une notice du fabricant

Exploiter une notice du fabricant

2.3. Préparer le montage

Aménager l'aire de travail

Réceptionner le matériel

Vérifier l'état du matériel

Sélectionner l'outillage

Choisir les équipements assurant la protection et la sécurité du monteur

2.4. Monter et démonter en sécurité une structure simple d'échafaudage de pied et roulant

Utiliser à bon escient les équipements assurant la protection et la sécurité du monteur

Utiliser l'outillage

Implanter l'échafaudage

Monter et démonter en sécurité une structure simple d'échafaudage de pied (en protection collective et en protection individuelle)

CADRE RÉGLEMENTAIRE :

Décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) et le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.

Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages et modifiant l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et modalités d'agrément des organismes pour la vérification de conformité des équipements de travail.

Circulaire DRT no 2005-08 du 27 juin 2005 relative à la mise en œuvre du décret du 1er septembre 2004 et de l'arrêté du 21 décembre 2004.

Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. »

Par conséquent, la périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment, de l'évolution du matériel et de l'expérience pratique du salarié (maximum 5 ans).

OBJECTIFS :

Se situer et être acteur de la prévention des risques.

Monter et démonter un échafaudage de pied et roulant conformément à la notice du fabricant.

Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.

Utiliser un échafaudage de pied et roulant en sécurité.

Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied.

PUBLIC CONCERNÉ :

- Toute personne, sans expérience, appelée à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser les échafaudages de pied.

- Toute personne, sans expérience, désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.

- Toute personne, sans expérience, ayant à réceptionner* une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.

- Mais également toute personne, sans expérience, ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

PREREQUIS :

Le stagiaire devra :

- Maîtriser :
 - La langue française parlée et écrite.
 - Les mathématiques élémentaires.
 - La lecture courante de plans.
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges.
- Être formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur il y a moins de 5 ans (Fournir attestations).
- Avoir 18 ans minimum.
- Être muni des équipements de protection individuelle (EPI) : Tenue de travail, gants, casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, un harnais NF EN 361 et 1 double longe avec absorbeur NF EN 355 ou 2 longues simple avec absorbeur NF EN 355.

Approvisionner les éléments nécessaires aux différents niveaux
Mettre en œuvre et apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages

Apposer le(s) panneau(x) indicateur(s) des charges d'exploitation
Vérifier la conformité du montage par rapport à la notice du fabricant et/ou au plan d'installation.

3.1. Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

Identifier les responsabilités liées à la mission de vérification
Se référer au cadre réglementaire des vérifications des échafaudages

3.2. Réaliser la vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage de pied et roulant

Vérifier l'absence de déformation permanente ou de corrosion des éléments constitutifs de l'échafaudage pouvant compromettre sa solidité
Vérifier la présence de tous les éléments de fixation ou de liaison des constituants de l'échafaudage et l'absence de jeu décelable susceptible d'affecter ces éléments

Vérifier l'implantation de l'échafaudage
Vérifier l'absence de désordre au niveau des appuis et des surfaces portantes

Vérifier la présence de tous les éléments de calage et de stabilisation ou d'immobilisation

Vérifier la présence et la bonne installation des dispositifs de protection collective

Vérifier le maintien de la continuité, de la planéité, de l'horizontalité et de la bonne tenue de chaque niveau de plancher

Vérifier l'absence d'encombrement des planchers

Vérifier la présence et la bonne tenue des ancrages et amarrages

Vérifier le positionnement/nombre et le bon montage des contreventements

Vérifier la présence et l'installation des moyens d'accès

Vérifier la visibilité des indications sur l'échafaudage relatives aux charges admissibles

Vérifier l'absence de charges dépassant ces limites admissibles

Vérifier la bonne fixation des filets et des bâches sur l'échafaudage, ainsi que la continuité du bâchage sur toute la surface extérieure
Rendre compte en cas d'anomalie

3.3. Réaliser l'examen d'adéquation de l'échafaudage roulant

Exploiter le cahier des charges

Prendre en compte l'environnement

Identifier les risques et définir les mesures de prévention associées

Établir le bilan des charges

Apprécier la qualité et la résistance du support

Vérifier la conformité du système d'échafaudage

Vérifier le bon montage de l'échafaudage selon la notice du fabricant

3.4. Effectuer l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage roulant

Vérifier la conformité du montage par rapport à la notice du fabricant et/ou au plan d'installation

Vérifier l'implantation de l'échafaudage

Vérifier le montage des roues

Vérifier le montage des montants

Vérifier le montage des protections collectives

Vérifier le montage des planchers

Vérifier le montage des éléments de stabilisation

Vérifier la présence et le contenu des affichages

3.5. Effectuer l'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage de pied et roulant

Vérifier l'absence de déformation permanente ou de corrosion des éléments constitutifs de l'échafaudage pouvant compromettre sa solidité

Vérifier la présence de tous les éléments de fixation ou de liaison des constituants de l'échafaudage et l'absence de jeu décelable susceptible d'affecter ces éléments

Vérifier l'implantation de l'échafaudage l'absence de désordre au niveau des appuis et des surfaces portantes

Vérifier la présence de tous les éléments de calage et de stabilisation ou d'immobilisation

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception* et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

* Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, est monté selon les règles de l'art et est en bon état alors qu'une vérification réglementaire permet de répondre à l'arrêté du 21 décembre 2004.

DURÉE : de 0.5 à 6 jours

Nota : Les durées varient en fonction de l'expérience des candidats et des mixages de profils.

NOMBRE DE CANDIDAT : De 3 stagiaires au minimum à 8 stagiaires au maximum par formateur.

TARIFS : à partir de 145 euros.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Formation en groupe, en présentiel parcours individualisé selon niveau et expérience (cf. convention ou contrat de formation joint). Inscription préalable 24h à l'avance (sous réserve des places disponibles).

Nous proposons des formations Inter tous les mois dans nos centres de formation et nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive pour une formation Intra (en 24h selon disponibilité).

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Tous nos centres sont ERP, accessibles aux PMR. FORQA est à la disposition des personnes en situation d'handicap pour étudier les possibilités de mises en œuvre de la formation, le cas échéant les orienter vers nos partenaires.

CONTACT : Pour plus d'informations veuillez contacter votre Conseiller formation ou rendez- vous sur le site www.forqa-groupe.com.

Vérifier la présence et la bonne installation des dispositifs de protection collective
 Vérifier le maintien de la continuité, de la planéité, de l'horizontalité et de la bonne tenue de chaque niveau de plancher
 Vérifier le fonctionnement des trappes
 Vérifier l'absence d'encombrement des planchers
 Vérifier la visibilité des indications sur l'échafaudage relatives aux charges admissibles
 Vérifier l'absence de charges dépassant ces limites admissibles

3.6. Rédiger un compte rendu de vérification

Renseigner le compte-rendu / le procès-verbal
 Rédiger des observations un avis argumenté
 Vérifier le montage des planchers

4.1. Utiliser un échafaudage de pied et roulant en sécurité

Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage
 Respecter les limites de charges
 Maintenir l'échafaudage en sécurité
 Déplacer l'échafaudage roulant en sécurité
 Tenir compte de la coactivité sur les chantiers

5.1. Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
 Identifier les éléments d'un échafaudage
 Justifier le choix et la mise en œuvre des protections collectives de montage

5.2. Comprendre et exploiter une notice du fabricant

Comprendre une notice du fabricant
 Exploiter une notice du fabricant

5.3. Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

Identifier les responsabilités liées à la mission de vérification
 Se référer au cadre réglementaire des vérifications des échafaudages

5.4. Réaliser l'examen d'adéquation

Exploiter le cahier des charges
 Prendre en compte l'environnement
 Identifier les risques et définir les mesures de prévention associées
 Établir le bilan des charges
 Vérifier la résistance des appuis d'après la descente de charge
 Vérifier la conformité du système d'échafaudage

Vérifier que la configuration du montage est prévue par la notice du fabricant

5.5. Effectuer l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage de pied et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation

Vérifier la conformité du montage par rapport à la notice du fabricant et/ou au plan d'installation
 Vérifier l'implantation de l'échafaudage. Vérifier le montage des appuis.
 Vérifier le montage des montants. Vérifier le montage des protections collectives
 Vérifier le montage des planchers. Apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages
 Vérifier le positionnement/nombre et le montage des contreventements
 Vérifier le montage des moyens d'accès. Vérifier le montage des bâches et/ou filets
 Vérifier la présence et le contenu des affichages

5.6. Effectuer l'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et réaliser la vérification journalière de l'échafaudage

Vérifier l'absence de déformation permanente ou de corrosion des éléments constitutifs de l'échafaudage pouvant compromettre sa solidité
 Vérifier la présence de tous les éléments de fixation ou de liaison des constituants de l'échafaudage et l'absence de jeu décelable susceptible d'affecter ces éléments
 Vérifier l'implantation de l'échafaudage l'absence de désordre au niveau des appuis et des surfaces portantes
 Vérifier la présence de tous les éléments de calage et de stabilisation ou d'immobilisation
 Vérifier la présence et la bonne installation des dispositifs de protection collective
 Vérifier le maintien de la continuité, de la planéité, de l'horizontalité et de la bonne tenue de chaque niveau de plancher. Vérifier l'absence d'encombrement des planchers
 Vérifier la présence et la bonne tenue des ancrages et amarrages
 Vérifier le positionnement/nombre et le bon montage des contreventements
 Vérifier la présence et l'installation des moyens d'accès
 Vérifier la visibilité des indications sur l'échafaudage relatives aux charges admissibles
 Vérifier l'absence de charges dépassant ces limites admissibles
 Vérifier la bonne fixation des filets et des bâches sur l'échafaudage, ainsi que la continuité du bâchage sur toute la surface extérieure

5.7. Rédiger un compte-rendu de vérification / un procès-verbal de réception

Renseigner le compte-rendu / le procès-verbal
 Rédiger des observations. Formuler un avis argumenté

LIEU: Inter ou intra.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES:

En inter chez FORQA FORMATION

Fourni par FORQA FORMATION :

Une salle de formation équipée de table, chaise et tableau blanc, un ordinateur, un vidéo projecteur, un stylo ainsi qu'un support stagiaire par participant, une zone d'évolution, un échafaudage de pied certifiés NF de type linéaire (multidirectionnel) et un autre de type à cadre (préfabriqué) ainsi que tous les moyens nécessaires cités dans les annexes 3 (Référence : **DrFMD408INRS**)

Les cas pratiques à mettre en œuvre mobiliseront des échafaudages disposant au minimum 3 travées sur 3 niveaux, et comprendront obligatoirement des configurations faisant appel au montage et démontage en sécurité collective (type MDS) et d'autres nécessitant l'utilisation de protections individuelles contre les chutes de hauteur (EPI anti-chutes), réalisés à chaque fois dans le respect des notices du fabricant.

Un des échafaudages fera aussi appel à des ancrages en façades.

Des montages spécifiques comprendront :

- Un échafaudage à cadres ancré sur façade : 3 travées de 3 niveaux avec console (0.3m) et porte à faux (1m) ; levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage – Plan 1 (ci-joint : annexe 3).

- Un échafaudage linéaire avec poutre de franchissement de 5 m : 3 travées de 3 niveaux avec porte à faux (1.50m) ; levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage – Plan 2 (ci-joint : annexe 3).

Et pour le roulant :

Fourni par votre entreprise :

Les Equipements de protection individuelle adaptés : Gants, casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, harnais NF EN 361 et 1 double longe avec absorbeur NF EN 355 ou 2 longes simple avec absorbeur NF EN 355.

En intra sur le site de votre choix :

Fourni par votre entreprise :

Une salle de formation équipée de table, chaise et tableau blanc, une zone d'évolution, deux échafaudages de pied certifiés NF, en quantité suffisante pour réaliser les cas pratiques décrits ci-dessous ainsi que tous les moyens nécessaires cités dans les annexes 3 (Référence : **DrFMD408INRS**)

Les cas pratiques à mettre en œuvre mobiliseront des échafaudages disposant au minimum 3 travées sur 3 niveaux, et comprendront obligatoirement des configurations faisant appel au montage et démontage en sécurité collective (type MDS) et d'autres nécessitant l'utilisation de protections individuelles contre les chutes de hauteur (EPI anti-chutes), réalisés à chaque fois dans le respect des notices du fabricant. Un des échafaudages fera aussi appel à des ancrages en façades.

Des montages spécifiques comprendront :

- Un échafaudage à cadre ou linéaire ancré sur façade : 3 travées de 3 niveaux avec console (0.3m) et porte à faux (1m) ; levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage – Plan 1(ancré).

- Un échafaudage à cadre ou linéaire avec poutre de franchissement mini 4 m : 3 travées de 3 niveaux avec porte à faux (1.50m) ; levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage –Plan 2 (auto stable) ou Plan 3 (ancré) au choix.

Les Equipements de protection individuelle adaptés : Gants, casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, harnais NF EN 361 et 1 double longe avec absorbeur NF EN 355 ou 2 longes simple avec absorbeur NF EN 355.

Et pour le roulant :

Fourni par FORQA FORMATION :

Un ordinateur, un vidéo projecteur ainsi qu'un stylo et un support stagiaire par participant.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION ET/OU DE L'EXAMEN :

Une évaluation (en continue) des connaissances du stagiaire et une évaluation (en continue) des savoir-faire des stagiaires incluant des épreuves pratiques liées aux compétences à évaluer (montage, vérification, utilisation) obligatoirement réalisées lors d'applications pratiques au plus proche de situations réelles de travail (sur une plate-forme pédagogique équipée d'échafaudages).

A partir d'un modèle de rapport fourni par l'entité, les stagiaires devront réaliser une vérification de mise en service de l'échafaudage de pied.

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION (diplôme, certificat, attestation...)

Obtention de deux attestations de compétence formation individuelle (FORQA FORMATION et CARSAT/INRS) ainsi qu'une attestation de fin de formation (Art. L. 6353-1 du CDT).

Ainsi qu'une attestation de compétence professionnelle type (habilitation délivrée par l'employeur permettant au salarié d'être autorisé à réaliser la mission confiée).

Délivrance à chaque participant d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation à la fin de la formation.

FORQA FORMATION est habilité à dispenser la formation échafaudage à pied sous le numéro : 1495185/2021/EchafaudageP-01/O/03